

FINAL

**Première Conférence des États parties à de la Convention internationale pour
la protection de toutes les personnes contre les disparitions forcée**

19 décembre 2016

Madame et Monsieur les coprésidents,

L'Arménie salue la convocation de cette première Conférence des États parties à la Convention internationale pour la protection de toutes les personnes contre les disparitions forcées et remercie l'Argentine et la France de leurs efforts pour l'organisation de la Conférence.

La Convention, inspirée de la tragédie quotidienne des familles de disparus, introduisait une nouvelle étape dans la mise en œuvre effective des droits de l'homme. Elle marquait l'engagement de la communauté internationale de donner un nom à ce crime, de le combattre à travers un instrument juridique contraignant, de lutter contre le silence, l'oubli et l'impunité.

L'Arménie a ratifié la Convention en 2011, elle présente son rapport sur les mesures prises pour mettre en œuvre les dispositions de la Convention, devant le Comité contre les disparitions en 2014.

Notre réunion est tenue à la veille du 10^{ème} anniversaire de l'adoption de la Convention qui marque aussi le 5^{ème} anniversaire du Comité contre les disparitions forcées, mis en place le 23 décembre.

Cet anniversaire est l'occasion de mesurer le chemin parcouru, d'évaluer le travail exemplaire accompli par le Comité. Elle est aussi l'occasion de multiplier les efforts en vue d'une ratification et d'une application universelles de la Convention, afin de faire de celle-ci un instrument de prévention et de protection efficace partout dans le monde. Confrontés, aujourd'hui encore, à ce fléau observé dans les différentes parties du monde, notre soutien au mandat confié à un organe spécial – au Comité des contre les disparitions forcées qui a su engager un dialogue constructif avec une vingtaine de pays, y compris l'Arménie, s'avère plus que jamais nécessaire.

A cet effet, je souhaiterais réaffirmer notre soutien au mandat du Comité et exprimer l'espoir que nous pourrions adopter le projet de décision à l'unanimité.